Confidentiel.

14/3553/1195 XXII

UNITED NATIONS LIBRARY
NATIONS UNIES BIBLIOTHÈQUE GENÈVE

SOCIETE DES NATIONS

83ème SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL

Procès-verbal

de la

deuxième séance secrète tenue le samedi 8 décembre 1934, à 12 heures, dans le Cabinet du Secrétaire général.

PRESIDENT: M. BENES.

LEAGUE OF NATIONS REGISTRY RECEIVED 11 DEC 1934

Les membres du Conseil sont représentés comme suit:

Allemagne		
Argentine	MM.	CANTILO
Australie		BRUCE
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		EDEN
Chili		RIVAS VICUNA
Danemark		de SCAVENIUS
Espagne		LOPEZ OLIVAN
France		LAVAL
Italie		le baron ALOISI
Japon		
Mexique		CASTILLO NAJERA
Pologne		KOMARNICKI
Portugal		de VASCONCELLOS
Tchécoslovaquie		BENES
Turquie		Tevfik RUSTU Bey
U.R.S.S.		LITVINOFF

LEAGUE OF NATIONS REGISTRY SOCIÉTÉ DES NATIONS

R.6232 1934 n.

Le Secrétaire général: M. AVENOL.

UNITED NATIONS LIBRARY GENEVA

Sur l'invitation du Président, M. Knox, Président de la Commission de Gouvernement de la Sarre, prend place à la table du Conseil.

TERRITOIRE DE LA SARRE.

Mesures préparatoires à prendre en vue de la consultation populaire. Maintien de l'ordre dans le Territoire au moyen de contingents étrangers.

Le PRESIDENT a réuni ses collègues en séance secrète afin de leur permettre de procéder à un échange de vues au sujet des premières communications que peut avoir à faire le Comité des Trois relativement aux décisions prises par le Conseil à sa séance publique du 5 décembre.

Le baron ALOISI donne lecture du rapport élaboré à ce sujet par le Comité des Trois.

(Ce rapport fera l'objet d'un document distribué au début de la séance publique prévue pour le samedi 8 décembre après-midi). (Document C.537.1934.VII.)

Il ajoute ensuite, en sa qualité de représentant de l'Italie, qu'il confirme que son gouvernement est prêt à fournir un contingent approprié si le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé à faire de même.

M. EDEN croit que le Conseil doit envisager dès maintenant certaines questions qu'il est nécessaire de régler.

En premier lieu, une invitation devra être adressée par le Conseil aux Puissances qui devront fournir des troupes pour le contingent international. En dehors du Royaume-Uni et de l'Italie qui ont déjà été officieusement invités, M. Eden se permet -puisqu'il faut bien que quelqu'un fasse la suggestion- de proposer que l'invitation soit adressée également aux Pays-Bas et à la Suède.

A son avis, la méthode la plus simple consisterait à faire adopter par le Conseil une résolution dans ce sens. Un

projet de résolution va être distribué aux membres du Conseil qui pourront l'examiner.

Par ailleurs, M. Eden souligne que, dès lors que l'on a décidé de constituer une force internationale, il faut que cette manifestation de l'activité de la Société des Nations soit un véritable succès. Il est donc, à son avis, nécessaire que les troupes soient rendues le plus tôt possible dans le Territoire de la Sarre, en tout cas avant Noël. Il n'y a donc pas de temps à perdre. Au point de vue pratique, il suggère que l'on confie le soin de prendre les mesures techniques de détail nécessitées par la création de la force internationale à un comité spécial où siègeraient les représentants des quatre Puissances intéressées,ainsi que le Président de la Commission de Gouvernement de la Sarre et des fonctionnaires du Secrétariat. Puisqu'il ne s'agit que de dispositions d'ordre technique, le Comité pourrait commencer ses travaux avant même que l'on ait reçu l'acceptation officielle de toutes les Puissances intéressées. Il ajoute que le Royaume-Uni participera très volontiers à ce Comité.

Le baron ALOISI approuve d'une manière générale les suggestions formulées par M. Eden. Pour sa part, en ce qui concerne le comité envisagé par M. Eden, il préfèrerait que l'on maintînt en fonctions le Comité des Trois en adjoignant à ses membres actuels des représentants des trois autres Puissances. Les membres du Comité des Trois ont toujours travaillé en étroite collaboration, et personnellement le baron Aloisi serait heureux,dans le nouveau comité, de continuer à avoir à ses côtés M. Cantilo et M. López Olivan dont l'assistance lui a toujours été si précieuse.

Il faudrait ajouter

M. EDEN se déclare enchanté de la suggestion que vient de faire le baron Aloisi, et il s'y rallie sans réserves.

S'il avait proposé la constitution d'un nouveau comité distinct du Comité des Trois, c'était pour décharger, au moins

UNITED NATIONS LIBRARY
NATIONS UNIES
BIBLIOTHÈQUE
GENEVA

en partie, ce Comité qui a une tâche si lourde à accomplir.

Les propositions formulées par M. Eden, ainsi amendées à la demande du baron Aloisi, sont adoptées.

Il est en outre décidé d'ajouter au projet de résolution un paragraphe prévoyant la Constitution du Comité spécial.

Le PRESIDENT donne ensuite lecture du projet de résolution qui est ~~finalement~~ adopté dans la forme suivante:[1]

Le Conseil,

Vu le débat qui a eu lieu à sa séance du Conseil du 5 décembre au sujet d'une action internationale en vue du maintien de l'ordre dans le Territoire de la Sarre pendant le plébiscite;

Prenant acte en particulier des déclarations qu'à la suite de l'exposé du représentant de la France les représentants du Royaume-Uni et de l'Italie ont faites à cette séance et aux termes desquelles ces Etats sont disposés à participer à une telle action, à condition que d'autres pays favorablement placés pour agir ainsi soient disposés à y contribuer également, et que les gouvernements de l'Allemagne et de la France se déclarent favorables à l'arrangement proposé;

Constatant en outre que cette dernière condition est remplie du fait de la déclaration du Représentant de la France à la séance du Conseil et par la lettre que le Ministre des Affaires étrangères du Reich a adressée au Président du Comité des Trois;

Prie les gouvernements du Royaume-Uni, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Suède de participer à la constitution de la force internationale et les invite à lui faire savoir s'ils seraient disposés à donner suite à une telle invitation.

Le baron ALOISI fait observer qu'il y auraitlieu de préciser que la force internationale serait placée sous l'autorité de la Commission de Gouvernement du Territoire de la Sarre. Il lui paraît, en effet, impossible de placer cette force sous l'autorité du Conseil.

Le SECRETAIRE GENERAL pense que, pour le moment, le Conseil pourrait se borner à adopter le texte dela résolution ci-dessus. A la fin de la session, le Comité des Trois aura sansdoute d'autres communications à faire au Conseil qui pourrait alors adopter une autre résolution dont les termes seraient très soigneusement étudiés.

La proposition du Secrétaire général est adoptée.

---

1. Pour le texte de la resolution soumis à la seance publique du Conseil, voir document C. 538. 1934. VII.

UNITED N T L'IBRARY NATIONS UNIES BIBLIOTHÈQUE GE EVA

Le SECRETAIRE GENERAL ajoute qu'en ce qui concerne les Pays-Bas, il a été informé que cette Puissance accepterait l'invitation du Conseil à condition que la Suède acceptât également. Pour la Suède, il ne possède pas encore de renseignements, mais il espère les avoir avant la séance publique de l'après-midi.

Le baron ALOISI signale que des réserves ont été également formulées en ce qui concerne les frais de transport et d'entretien du contingent international. Il rappelle que l'on dispose pour le plébiscite d'un fonds spécial auquel on pourra recourir pour couvrir les frais de la force internationale.

M. LAVAL annonce qu'il demandera au Gouvernement français d'accorder le transport gratuit des troupes et du matériel à travers le territoire français. Il croit pouvoir déclarer dès maintenant que son gouvernement accueillera favorablement cette demande.

La séance est levée.